

serait qu'une preuve de plus de l'attachement inviolable des catholiques canadiens au Siège apostolique. Nos zouaves, en 1868 et en 1870, nous ont conquis un nom glorieux dans la ville des Papes. Espérons donc que l'appel adressé durant cette année jubilaire, par Sa Sainteté Léon XIII, à tous les catholiques du monde, trouvera dans notre foi robuste et inaltérable l'écho généreux, qui autrefois nous faisait voler au secours du glorieux Pie IX.

* * *

Léon XIII a recommandé aux membres de l'Apostolat de la Prière, pendant le mois de février, " la liberté d'enseignement. "

L'Eglise a toujours défendu les droits sacrés des parents à l'éducation de leurs enfants. Heureuse de protéger tous ses fils, elle a cependant, comme son divin maître, une tendresse spéciale pour les plus petits.

Nous Canadiens, nous avons des motifs tout particuliers de prier aux intentions du Souverain-Pontife.

Nos frères, les catholiques de France sont menacés en ce moment d'une loi scolaire injuste, dont le but est d'enlever aux congrégations enseignantes leurs nombreux élèves. Sous le spécieux prétexte de s'assurer de la formation de ses fonctionnaires, le gouvernement voudrait fermer l'entrée des carrières publiques à tout citoyen coupable de n'avoir pas fréquenté les écoles de l'Etat, au moins pendant les dernières années de son cours d'études.

Depuis plusieurs années de lourdes taxes sont imposées aux communautés religieuses, afin de les mettre dans l'impossibilité de soutenir leurs écoles. On se souvient de l'agitation soulevée en France par l'inique loi des droits d'accroissement. La persécution adopte maintenant une autre forme.

Mais les catholiques, justement alarmés, élèvent fortement la voix, et beaucoup de rationalistes et d'indifférents s'unissent à eux pour protester.

Cette malheureuse loi ne sera pas votée ; espérons-le, grâce aux prières qui vont s'élever vers le Ciel dans le monde entier !

LUDOVIC D'EU.